



Le 30 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Le programme immobilier décrit dans le présent permis de construire développe 19 876 m<sup>2</sup> SDP. Cet ensemble est composé de 8 bâtiments à usage d'habitation érigés au-dessus d'un socle commercial localisé au rez-de-chaussée.

Ce socle commercial est composé de 3 cellules commerciales, deux locaux indépendants de 138 m<sup>2</sup> et 293 m<sup>2</sup> et d'une cellule destinée à accueillir une moyenne surface alimentaire de 2490 m<sup>2</sup> de surface de vente.

Par la présente, nous vous informons considérer que le présent dossier est dispensé d'une demande d'AEC au regard des caractéristiques du projet et de la convention ORT.

Pour être plus précis, dans la convention ORT il n'est pas prévu de seuil de surface à partir duquel le projet serait soumis à AEC. De plus la surface de vente de la moyenne surface alimentaire est inférieure au quart de la surface de plancher destinée à un usage d'habitation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

**Alexandra WARNIER**  
Directrice de production Grandes Affaires  
COGEDIM IDF

  
**ALTAREA COGEDIM IDF**  
87, rue de Richelieu - 75002 PARIS  
810 928 135 RCS PARIS - APE 6832A